



Assiette des taxes locales

Par **jacques22**, le **15/09/2016** à **10:42**

Bonjour,

Quelle est l'assiette des taxes locales?

L'intérieur des logements et les parkings et garages sont imposés mais les balcons, terrasses, jardin, terrains etc?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Buttez Gauthier**, le **08/11/2016** à **09:48**

Bonjour,

Tout est imposé.

La taxe d'habitation ne concerne que les locaux affectés à l'habitation et leurs dépendances. Sont donc exonérés les locaux passibles de la Contribution Economique Territoriale quand ils ne font pas partie de l'habitation des contribuables.

Sont exonérés par la loi :

- les bâtiments servant aux exploitations rurales (écuries, granges...);
- les locaux destinés au logement des élèves dans les écoles et pensionnats ;
- les bureaux des fonctionnaires publics ;
- les résidences universitaires gérées par les Crous.